



Le Saint-Siège

**MESSAGE DU PAPE JEAN PAUL II
AU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES FILS DE LA SAINTE-FAMILLE
À L'OCCASION DU CENTENAIRE
DE L'APPROBATION PONTIFICALE DE L'INSTITUT**

Au Révérend Père Luis Picazo Supérieur général des Fils de la Sainte-Famille

1. En apprenant la célébration du centenaire de l'approbation pontificale de cet Institut religieux, je suis heureux de faire parvenir un salut cordial à tous les Fils de la Sainte-Famille qui, ayant accueilli la semence de leur Fondateur, le bienheureux José Mayanet y Vives, désirent suivre aujourd'hui ses pas dans la consécration religieuse et dans la mission particulière de servir l'Eglise, surtout à travers la pastorale de la famille.

Cet anniversaire constitue une occasion propice pour réaffirmer l'inspiration originelle de "faire une Nazareth dans chaque famille", en la faisant fructifier "dans un moment historique comme le nôtre, où l'on enregistre une crise diffuse et radicale de cette institution fondamentale" (*Novo millennio ineunte*, n. 47). Je vous invite donc à être les promoteurs d'une action coordonnée et incisive pour apporter à tous les secteurs de la société le message évangélique qui sanctifie la vie conjugale, en conférant une cohésion au noyau familial qui accueille la vie, assure l'éducation et transmet la foi. A cette fin, vous pouvez compter sur une tradition plus que centenaire, dans laquelle vous avez développé une sensibilité particulière pour percevoir les problèmes et apporter dans chaque foyer l'aide matérielle et spirituelle nécessaire, afin que se réalise son devoir d'être la cellule de base de la société et une Eglise domestique.

2. Le centenaire que vous célébrez aujourd'hui suggère en outre une considération particulière en ce qui concerne le lien étroit que doit avoir votre action apostolique avec la doctrine et le Magistère de l'Eglise. Vous connaissez bien l'importance que votre Fondateur attribuait au soutien du nouvel Institut de la part des Autorités ecclésiastiques et la joie immense qui l'envahit lorsqu'il obtint l'approbation canonique du Pape Léon XIII, avec le Décret *Attenta salutarium* du 22 juin 1901.

Cette préoccupation du bienheureux Manyanet est propre à un fils fidèle à l'Eglise. Elle est cependant également le fruit d'une profonde spiritualité forgée dans la contemplation du mystère de la famille de Nazareth, où la cohésion et la fidélité vont bien au-delà des exigences institutionnelles, pour devenir un reflet limpide de la communion trinitaire. C'est pourquoi, en

proposant la Sainte-Famille comme idéal de vie chrétienne, on doit dans le même temps adopter tous les moyens possibles afin que dans la grande famille de Dieu qu'est l'Eglise, règnent l'harmonie et la communion la plus complète. Vous possédez donc dans votre charisme une racine spécifique et une raison supplémentaire pour être fidèles à l'exigence d'une "adhésion du coeur et de l'esprit" au Magistère, ce qui doit caractériser les sentiments et les actions de tous les consacrés (cf. *Vita consecrata*, n. 46).

3. En célébrant solennellement le moment où votre fondateur, empreint d'amour pour l'Eglise et en adhésion avec ses pasteurs, vit reconnaître par le Saint-Père son projet de vie consacrée, je vous exhorte à suivre ses pas et à renouveler votre fidélité au charisme reçu. De cette façon, vous continuerez son oeuvre, en enrichissant chaque jour le grand patrimoine spirituel qu'il vous a transmis, pour l'offrir comme un service inestimable à l'homme d'aujourd'hui.

Tandis que je demande à la Sainte Famille de Nazareth de rendre féconds vos efforts apostoliques et de vous faire participer à cette expérience spirituelle particulière, vécue intensément dans le foyer de Jésus, Marie et Joseph, je vous donne de tout coeur ma Bénédiction apostolique, que j'étends à tous ceux qui collaborent avec vous dans la mission de faire de chaque famille, comme le disait le bienheureux Manyanet, "une Sainte Famille".

Du Vatican, le 16 juin 2001